Prélèvement en piscine et baignade

Où prélever dans une piscine ?

Le point de prélèvement est situé en milieu de bassin, quel que soit le mode de circulation d'eau. Cette position garantit un échantillon représentatif de la qualité de l'eau du bassin.

Le prélèvement se fait :

- ? À environ 30 cm sous la surface de l'eau (ou à mi-hauteur d'eau)
- ? À au moins 2 mètres du bord (si possible au milieu)
- ? Sans racler le fond ni la berge (pour éviter la remise en suspension de sédiments)
- ? En évitant de prélever la pellicule de surface (accumulation de micro-organismes et résidus)

Protocole de prélèvement

- ? Préparation - Le technicien prépare le flaconnage stérile et le matériel (perche de prélèvement, flacons). Le flaconnage doit être stérile intérieur et extérieur.
- ? Accès au bassin - Le technicien porte des chaussures spéciales ou des surchaussures pour protéger l'eau des contaminations extérieures.
- ? Prélèvement microbiologie - Les flacons sont immergés en milieu de bassin, remplis à ras bord sans air, en évitant la remise en suspension de sédiments et la pellicule de surface.
- ? Prélèvement chimie - Même position, flacons de physico-chimie remplis à ras bord.
- ? Mesures in situ - Température directement dans la masse d'eau. Si demandé : mesure du chlore libre et total.
- ? Conditionnement - Mise en glacière à 5°C ± 3°C pour acheminement au laboratoire sous 24h.

Types d'analyses en piscine

Paramètre | Ce qu'il mesure | Seuil réglementaire E. coli | Contamination fécale | 0 UFC/100mL Pseudomonas aeruginosa | Contamination bactérienne | 0 UFC/100mL Staphylocoques | Contamination humaine | 0 UFC/100mL Chlore libre | Désinfection active | 0,4 à 1,4 mg/L Chlore combiné | Chloramines (irritants) | ? 0,6 mg/L pH | Équilibre acido-basique | 6,9 à 7,7 Turbidité | Clarté de l'eau | ? 2 NFU (bassin couvert)

Baignades naturelles

Pour les plans d'eau, lacs et cours d'eau, le prélèvement s'effectue depuis la berge à l'aide d'une perche :

- ? À environ 30 cm sous la surface
- ? À mi-hauteur d'eau si possible
- ? Sans racler le fond ni la berge
- ? La perche est préalablement désinfectée par flambage ou lingette

Fréquence des contrôles

- ? Piscines publiques : contrôle mensuel minimum (Code de la Santé Publique)

? Spas / jacuzzis : contrôle mensuel (risque légionelles accru)

? Baignades naturelles : contrôle bimensuel en saison (juin à septembre)